

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 550

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 17, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.